

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : FR 90 ZZZ 835FEF \_\_\_\_\_

Type de contrat : Facture périscolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA TRÉSORERIE DE TEMPLEUVE-LA-PÉVÈLE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA TRÉSORERIE DE TEMPLEUVE-LA-PÉVÈLE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

## IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 90 ZZZ 835FEF \_\_\_\_\_

### DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : TRÉSORERIE DE TEMPLEUVE-LA-PÉVÈLE

Adresse : CHÂTEAU BARATTE

Code postal : 59242

Ville : TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE

Pays : FRANCE

### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I | B | A | N | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

| | | | | | | | | | ( | | | | )

Type de prélèvement : Mensuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

#### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA TRÉSORERIE DE TEMPLEUVE-LA-PÉVÈLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA TRÉSORERIE DE TEMPLEUVE-LA-PÉVÈLE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.